

Contemporary style house under construction
ALERTE, TRAVAUX

Rénovation énergétique / adaptation du logement : attention aux arnaques

Vous souhaitez rénover votre logement ? Retrouvez sur cette page quelques conseils pour effectuer des travaux en toute confiance.

Publié le 22 avril 2025

Vous êtes démarchés par téléphone ou à domicile ?

Les services publics (ANAH, ADEME, …) ne démarchent jamais : ne donnez donc pas suite aux sollicitations d'un opérateur qui se présenterait comme tel.
De même, méfiez-vous des démarcheurs qui se prétendent mandatés par la mairie, le conseil départemental ou votre fournisseur d'énergie. Assurez-vous que le partenariat existe bien.

Des vendeurs peuvent essayer de vous faire croire qu'effectuer des travaux est obligatoire sous peine d'amende ou de surtaxe foncière, or il n'existe aucune obligation légale de rénover ou d'adapter votre logement.

Si vous êtes intéressés par la prestation proposée, prenez toujours un temps de réflexion et ne signez rien immédiatement, même si votre interlocuteur est sympathique ou qu'il vous explique que vous risquez de passer à côté d'une offre exceptionnelle ou de ne pas bénéficier de certaines aides.

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation de votre logement ?

Commencez toujours par vous renseigner auprès d'un conseiller France Rénov qui vous apportera des conseils gratuits, neutres et indépendants sur les aides publiques auxquelles vous pouvez prétendre et sur les solutions techniques les plus adaptées à votre logement.
L'Espace Conseils France Rénov auquel est rattaché la commune est situé à *[phrase à adapter par la collectivité] : Nantes et assure une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 18h (02.40.89.30.15)*

Faites jouer la concurrence en demandant plusieurs devis et méfiez-vous des offres trop alléchantes.

Avant de signer, lisez bien tous les documents.

Vous avez déjà signé et vous le regrettez ?

Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature du contrat si celui-ci a été signé à votre domicile.

Attention : vous ne disposez pas de délai de rétraction en cas d'achat lors d'une foire ou d'un salon.

Vous êtes en litige avec un professionnel ou vous souhaitez vous renseigner sur vos droits ?

Vous pouvez effectuer un signalement sur la plateforme SIGNALCONSO ou contacter la DGCCRF par téléphone au 08.09.54.05.50 ou par courrier DGCCRF – Réponse Conso – BP60 – 34935 MONTPELLIER

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08